



Contact
www.probtp.com
PRO BTP
Direction régionale SUD-OUEST
33055 BORDEAUX CEDEX
Accueil au 05 56 11 31 33

M. WEILER MICHEL

287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU

46000 CAHORS



Pour faciliter le traitement numérique du dossier,
merci de ne pasagrafer les documents.

Bordeaux, le 20 Février 2025

Numéro adhérent : **48930005.93**
(À rappeler dans tous nos échanges)

Objet : Votre relevé de cotisations - Déduction fiscale de la loi Madelin
Votre convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association pour la Protection
Familiale des Artisans du Bâtiment, des Travaux Publics et des Activités Connexes

Monsieur Weiler,

Vous avez souscrit un ou plusieurs contrats PRO BTP pour assurer votre protection sociale ou préparer votre retraite et je vous remercie de votre confiance.

Dans le cadre de la loi Madelin, vous pouvez déduire des cotisations de vos bénéfices industriels et commerciaux. C'est pourquoi vous trouverez ci-joint le relevé des montants à déclarer pour bénéficier de cet avantage fiscal, ainsi qu'une notice explicative.

Si vous avez perçu des prestations imposables au titre de l'exercice précédent, nous vous transmettrons leur montant dans le courant du mois de mars.

Vous trouverez ci-après la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association pour la Protection Familiale des Artisans du Bâtiment, des Travaux Publics et des Activités Connexes, association souscriptrice des contrats dont vous êtes adhérent(e).

Si vous ne souhaitez pas assister à cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer le pouvoir dûment rempli, à PRO BTP, CS 30051 06800 CAGNES SUR MER .

Je reste à votre disposition pour toute précision et je vous prie de recevoir, Monsieur Weiler, l'expression de mes sentiments respectueux.



Bernard BLANCHARD
Directeur régional

